

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°5 du 20 novembre 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	9
Articles thématiques	11

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-11-20

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Science Po

« Sciences Po : 10 instituts d'études politiques et 4 concours », LE MONDE, publié le 07/11/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/11/07/dix-instituts-d-etudes-politiques-quatre-concours_5380181_4401467.html

« Ils sont dix, disséminés sur l'ensemble du territoire français. Cousins ou rivaux, ce sont les instituts d'études politiques (IEP). Un seul a le bénéfice de l'appellation Sciences Po sans cette précision qu'il est situé à Paris. Les autres doivent indiquer leur localisation géographique.

Dix établissements donc, mais quatre concours distincts ouverts aux élèves de terminale pour intégrer ces instituts. L'un rassemble les IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse, tandis que les IEP de Paris, Grenoble et Bordeaux ont chacun leur examen et leurs propres conditions d'admission. Eclairage sur l'histoire de cet imbroglio.

Les instituts d'études politiques sont créés par ordonnance en 1945 par Michel Debré, chargé par le général de Gaulle de la réforme de la fonction publique. Dans un pays centralisé, c'est sans surprise à Paris que s'ouvre l'Institut d'études politiques, en remplacement de l'École libre des sciences politiques. Parallèlement, pour ne pas manquer l'occasion d'établir un nouveau symbole de la reconquête nationale, naît sans tarder celui de Strasbourg – dernière ville libérée par la 2^e DB du futur maréchal Leclerc, en novembre 1944.

Après les pionniers, il est temps de mailler le territoire national. En 1948, c'est au tour de Lyon, puis de Toulouse, Grenoble et Bordeaux de se doter d'une IEP. Aix-en-Provence suit en 1956. Géographiquement, les IEP penchent vers le Sud. Pour harmoniser une couverture géographique nationale suivront, en 1990, Rennes et Lille. Enfin, en 2014, l'IEP de Saint-Germain-en-Laye ouvre ses portes en région parisienne.

Longtemps, chaque IEP a organisé son propre concours. Un challenge pour les candidats qui devaient, pour se préparer, réviser les programmes spécifiques des instituts et jongler avec les dates et les lieux d'examen. Un tour de France des concours « impossible » à mener, témoigne une candidate de la fin du XX^e siècle. Une impossibilité matérielle d'abord, qui oblige les postulants à sélectionner les IEP auxquels ils vont concourir, entraînant une baisse de qualité des candidatures pour les instituts les moins demandés.

Dès les années 1990, l'idée d'un concours commun émerge chez plusieurs directeurs d'IEP de province, qui y voient la possibilité d'ouvrir à un plus grand nombre de candidats de qualité les portes de leurs écoles. Mais le spectre d'un classement des instituts bloque ce projet. « Nous récupérerons les déçus de Paris et nous perdrons la maîtrise de notre recrutement », déclare en 1993 dans L'Express Michel Dietsch, qui dirigeait l'IEP de Strasbourg.

C'est en 2007 que Pierre Mathiot (alors directeur de l'IEP de Lille) porte l'idée d'un concours commun pour l'ensemble des IEP – Paris compris. La majorité des confrères acceptent, mais trois déclinent l'invitation : Paris, Bordeaux, qui veut conserver « la maîtrise de son concours », raconte Jean Petaux, en charge des relations extérieures et institutionnelles, et Grenoble, qui craint d'être « déclassé » en cas de concurrence avec les autres IEP, estiment plusieurs observateurs. Le concours commun est lancé à six en 2008. L'IEP de Saint-Germain-en-Laye le rejoindra après sa création, en 2013.

La clé du fonctionnement du concours commun est qu'« il n'y a pas de hiérarchie, pas de concurrence entre les IEP, tient à souligner Pierre Mathiot, toujours enseignant à Lille. C'est un concours très sélectif où seulement 13 à 14 % des candidats sont reçus. Ceux qui sont sélectionnés sont très contents d'y être arrivés ».

Reste que l'appétence des candidats pour un IEP plutôt qu'un autre demeure chez les étudiants... Et que Paris domine toujours la mêlée. Lors du concours commun de 2018, 180 candidats reçus ont ainsi refusé l'admission, « la moitié parce qu'ils étaient pris à Paris », décompte Pierre Mathiot.

Une vingtaine a fait le choix de Bordeaux, validant sa stratégie de concours indépendant, avec des candidatures en hausse de 17 %. Une esquisse de classement place sans surprise Paris en tête. Bordeaux et Grenoble, en « s'intégrant au réseau commun, pourraient perdre la visibilité qu'ils ont en restant en marge. Cela pourrait objectiver un classement des élèves qui ne leur serait pas favorable », reconnaît Pierre Mathiot.»

Actu | Parcoursup

«Bilan Parcoursup : 95 % des bacheliers ont reçu une proposition d'admission», LE FIGARO, publié le 19/11/2018.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/bilan-parcoursup-95-des-candidats-ont-recu-une-proposition-d-admission_d11152b4-e9bf-11e8-9d7f-b1be9502c5c0/

« Très décriée, mais pas si catastrophique. La plateforme Parcoursup aurait permis à 95 % des bacheliers ayant formulé un vœu, de recevoir une proposition, toutes phases d'admission confondues selon une note publiée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en octobre dernier. Celle-ci présente un bilan relativement encourageant.

Toujours d'après cette note, près de 8 élèves sur 10 ont accepté l'une des propositions qui leur ont été faites pendant l'une des phases de la procédure. Pour la grande majorité (9 sur 10), ils les ont acceptées pendant la phase principale d'admission. L'an dernier, près de 95 % des bacheliers avaient émis et confirmé au moins un vœu lors de la clôture de la phase principale d'admission, indiquait une note du ministère en novembre 2017.

Le document de cette année indique aussi que presque trois quarts des candidats de la série générale (71 %), et environ la moitié des candidats de séries technologique (50 %) ou professionnelle (45 %), ont reçu une réponse positive dès le premier jour sur Parcoursup. La durée moyenne d'attente avant la première proposition est de 8 jours. Elle est nettement plus courte pour les élèves de série générale (4 jours), que les séries technologiques (12 jours) et professionnelle (17 jours), indique encore le document ministériel.

Parmi la totalité des filières proposées, 41 % des formations acceptées sont des licences, contre 51 % en 2017. 51 % des bacheliers généraux ont d'ailleurs choisi une licence en 2018, contre 61 % l'an dernier. Suivent ensuite les formations en CPGE et en PACES avec 12 % chacune, toujours pour le bac général, d'après le ministère.

La suppression du classement des vœux sur Parcoursup rend la comparaison avec APB plus délicate, toujours est-il que l'an passé, 53,4 % avaient obtenu leur vœu préféré. Le document de cette année indique que les propositions reçues et acceptées correspondent souvent à la filière la plus demandée par le candidat. Par exemple, plus de 90 % d'élèves ayant demandé surtout des PACES en obtiennent, ou encore 73 % de ceux ayant surtout postulé en CPGE ont accepté cette formation. »

Actu | Étudiants étrangers

«Le gouvernement veut renforcer l'attractivité de la France pour les étudiants étrangers», LE FIGARO, publié le 12/11/2018.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/le-gouvernement-veut-renforcer-l-attractivite-de-la-france-pour-les-etudiants-etrangers_f6e67076-e67e-11e8-8167-68cd158b0a7b/

« La France est le quatrième pays qui attire le plus d'étudiants étrangers, mais l'Allemagne et la Russie gagnent du terrain. Le gouvernement annoncera la semaine prochaine de nouvelles mesures pour conforter cette position.

Visas facilités, réforme des frais d'inscription, ouverture de campus à l'étranger: le gouvernement va annoncer la semaine prochaine des mesures pour contrer un début de désaffection des étudiants étrangers dans les universités et grandes écoles françaises, selon une note obtenue par l'AFP lundi. Quatrième pays d'accueil d'étudiants étrangers (plus de 300.000 chaque année), la France a vu leur nombre baisser de 8,1% entre 2010 et 2015 et «court un risque de décrochage», selon ce document de travail de Matignon, même si la tendance est repartie légèrement à la hausse ces dernières années. [...]

À l'image du Campus franco-sénégalais et l'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM) en cours de création, le plan vise aussi à «multiplier les campus franco-étrangers» offrant des diplômes français et à un «doublement des partenariats avec l'Afrique». La France, ancienne puissance coloniale, continue d'attirer une grande majorité d'Africains, mais souhaite diversifier les origines, en se tournant notamment vers l'Asie.

Après avoir autorisé il y a quelques années les cours en anglais à l'université, Paris devrait poursuivre le mouvement et faciliter également la délivrance de visas étudiants, avec des procédures numérisées et simplifiées. [...]

Selon l'étude publiée lundi de l'agence de promotion de l'enseignement français à l'étranger Campus France, outre l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Canada et l'Arabie saoudite «développent des stratégies d'attractivité offensives pour attirer davantage d'étudiants en particulier ceux venant d'Asie». L'accueil des étudiants étrangers coûte chaque année 3 milliards d'euros par an à la France mais rapporte 4,65 milliards d'euros.»

Actu | Étudiants étrangers (suite)

«Les frais de scolarité des étudiants étrangers vont augmenter afin de « mieux les accueillir »», OUEST-FRANCE, publié le 19/11/2018.

<https://www.ouest-france.fr/education/etudiant/les-frais-de-scolarite-des-etudiants-etrangers-vont-augmenter-afin-de-mieux-les-accueillir-6078375>

« Le gouvernement va augmenter les frais de scolarité des étudiants extra-européens en France, afin de financer par ailleurs davantage de bourses et améliorer les conditions d'accueil, a annoncé lundi 19 novembre, le Premier ministre Edouard Philippe.

La France ambitionne de porter d'ici 2027 à 500 000 le nombre d'étudiants étrangers qu'elle accueille chaque année, contre un peu plus de 300 000 actuellement, a précisé le Premier ministre en présentant cette stratégie d'« attractivité ».

Premier pays d'accueil non anglophone, la France reste quatrième destination mondiale pour les étudiants internationaux, mais a perdu sa troisième place ces dernières années au profit de l'Australie. Malgré une remontée depuis 2016, le nombre d'étudiants étrangers a baissé de 8% entre 2010 et 2015 et le gouvernement identifie un « risque de décrochage » français, sur fond d'envolée du nombre d'étudiants internationaux. « Nous pouvons faire beaucoup mieux », a affirmé Edouard Philippe en présentant la stratégie baptisée « Bienvenue en France ».

La politique des visas va être « améliorée » : les dossiers d'étudiants seront prioritaires et les formalités simplifiées et accessibles en ligne. Le nombre d'étudiants ayant accès à des cours en anglais, ainsi qu'aux cours de français langue étrangère (FLE), sera doublé. Chaque étudiant étranger se verra désigner un référent pour l'accompagner. Un fond doté de 10 millions d'euros en 2019 est prévu, de même qu'un label d'accueil des étudiants étrangers pour les établissements du supérieur. Un autre fonds de 5 puis 20 millions d'euros est prévu pour le développement de campus français à l'étranger.

Mais la principale mesure, qui suscite des inquiétudes parmi les syndicats étudiants, est une hausse des frais de scolarité des étudiants extra-européens à l'université, afin de financer davantage de bourses ou d'exemptions de frais par ailleurs. Actuellement, ces étudiants (une centaine de milliers) paient les mêmes frais que les étudiants français.

À partir de la rentrée 2019, ils devront s'acquitter de 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master et doctorat, selon le gouvernement, soit « un tiers du coût réel » d'un étudiant étranger pour les finances publiques. Par ailleurs, 14 000 bourses d'exemption de frais seront créées, visant principalement les étudiants de pays en développement. Au final, avec d'autres accords d'exemptions, « un étudiant international sur quatre pourra bénéficier d'une exonération ou d'une bourse », selon le gouvernement.

Edouard Philippe a défendu un « choix fort », « qui nous permettra de mieux accueillir les étudiants qui choisissent la France », mais « un choix mesuré ».

« Nous resterons très en dessous des 8 000 à 13 000 euros de nos voisins néerlandais et des dizaines de milliers de livres en Grande-Bretagne, et de la plupart des pays européens, sans évoquer bien sûr la situation sur le continent nord-américain », a-t-il dit.

Paradoxalement, le faible coût des frais de scolarité en France décourageait aussi certains candidats, qui s'inquiétaient de la qualité des enseignements, a-t-on également souligné à Matignon.

Seuls les étudiants résidents hors de l'Espace économique européen sont concernés : les étudiants venant de l'EEE continueront eux à payer les mêmes frais qu'un étudiant français, en vertu des règles européennes.»

Actu | INSA

«L'Insa Centre-Val-de-Loire ouvre un premier cycle au Vietnam», EDUCPROS, publié le 09/11/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/insa-centre-val-de-loire-ouvre-premier-cycle-vietnam.html>

« Dès la rentrée 2019, une trentaine d'étudiants vietnamiens pourront intégrer le cycle préparatoire Insa Centre-Val-de-Loire. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a en effet autorisé et validé l'ouverture de ce premier cycle au regard de la qualité de la formation dispensée à Hué d'une part, et des conditions d'accueil mises en place pour les étudiants d'autre part.

L'antenne de l'Insa sera située au sein de l'université de Hué. Les enseignements, assurés en français et en vietnamien par les professeurs de l'université, sont supervisés par les référents pédagogiques de l'école d'ingénieurs. De plus, dans le cadre d'un accord avec l'Institut français de Hué, les étudiants suivront dix heures de cours de français langue étrangère par semaine.

À l'issue des deux ans de formation, les étudiants continueront leurs études en troisième année à l'Insa Centre-Val-de-Loire, et pour une partie à l'Insa de Toulouse, afin de suivre le programme du cycle ingénieur.

Afin de favoriser l'intégration des élèves vietnamiens, l'Insa les exonère des droits d'inscription durant leur formation. Le campus de Blois bénéficie par ailleurs de l'appui de la Ville, qui met gracieusement à leur disposition des logements étudiants.

L'association Rencontres du Vietnam soutient également cette action en offrant aux étudiants les plus méritants des bourses universitaires. D'ailleurs, les étudiants vietnamiens obtiennent régulièrement des bourses d'excellence Eiffel, gage de la qualité du recrutement.

Née en 2009, et renouvelée en 2014 lors de la création de l'Insa Centre-Val-de-Loire, la coopération avec Hué permet déjà d'accueillir entre 7 et 11 étudiants vietnamiens chaque année. Cette accréditation du ministère devrait permettre d'en accueillir plus d'une trentaine à partir de la rentrée 2019.

De quoi renforcer le positionnement de l'Insa en Asie du Sud-Est, au cœur de la stratégie d'internationalisation des cursus de l'établissement. L'Insa Centre-Val-de-Loire souhaite en effet accroître sa visibilité au Vietnam pour à la fois renforcer ses coopérations dans le domaine de la recherche, notamment informatique, et développer sa filière internationale bilingue.

L'école d'ingénieurs est par ailleurs présente en Chine, où elle a signé des partenariats avec quatre pôles universitaires (Northwestern Polytechnical University, Beijing Jiaotong University, Tongji University, Central South University et Fujian University of Technology).»

Actu | Écoles de commerce

«Ecoles de commerce : dix ans après la crise, un devoir d'inventaire s'impose», LE MONDE, publié le 10/11/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/11/10/ecoles-de-commerce-dix-ans-apres-la-crise-un-devoir-d-inventaire-s-impose_5381645_4401467.html

« Que tout change pour que rien ne change... Dieu sait si la célèbre assertion du Guépard de Lampedusa a été mise à toutes les sauces depuis cette année 2008 qui vit plonger la banque Lehman Brothers et avec elle toute l'économie mondiale. Elle résume pourtant à la lettre le défi que doivent depuis relever les écoles de commerce.

« Dans la crise de 2008, on ne peut passer sous silence le rôle de l'enseignement de la finance ». Michel-Henry Bouchet résume, dans l'entretien qu'il nous a accordé, le sentiment général : les leçons du tsunami des « subprimes » ont-elles été tirées pour l'enseignement supérieur des élites post-crise ? « Il reste un intérêt dominant, peut-être même une certaine fascination pour les salles de marché », observe cet auteur de *Managing Country Risk in an Age of Globalization*, professeur à Skema Business School.

Pour Yann Algan, il faut remonter encore plus loin : « Arrêtons d'enseigner l'économie comme si les trente dernières années n'avaient pas eu lieu ! », s'exclame le doyen de l'École d'affaires publiques de Sciences Po Paris.

En fait de risorgimento c'est un aggiornamento qui se fait attendre du côté des écoles. « Shut down the business school ! » lançait en avril 2008 Martin Parker dans une tribune cinglante du quotidien *The Guardian*. Le professeur à l'université de Bristol n'a pas vraiment changé d'avis : « Les promesses du passé n'ont pas été tenues », déplore-t-il. [...]

Les loups de Wall Street ne sont certes pas devenus en silence des agneaux. La petite musique du trading est toujours « in the mood » pour nombre de matheux. La croissance de l'offre et de la demande demeure robuste – avec ou sans Parcoursup – dans l'immense marché qu'est devenu le monde très « marketé » des business schools. Les facs se sont longtemps rêvées plus vertueuses, mais leurs IAE (Instituts d'administration des entreprises), pris dans le tourbillon de la concurrence public-privé, commencent à penser mondialisation, classements, esprit d'entreprise... Oui, décidément, rien ne change, mais tout change.»

«Face aux écoles de commerce, les vertus universitaires des IAE», LE MONDE, publié le 05/11/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/11/05/face-aux-ecoles-de-commerce-les-vertus-universitaires-des-iae_5378911_4401467.html

« La communication écrasante des business schools françaises les ferait presque passer à la trappe. Pourtant, les 33 instituts universitaires d'administration des entreprises (IAE) forment une large part des étudiants en management et en accueillent aujourd'hui environ 50 000.

Dans le paysage de l'enseignement supérieur, l'éternelle confrontation entre privé et public tend à s'estomper, au profit d'une collaboration croissante. Les IAE tentent de miser sur leurs vertus pour affirmer leur identité face aux écoles issues des chambres de commerce ou créées par des groupes privés.

La structure même des IAE, dont le conseil d'administration compte non seulement des enseignants et des étudiants, mais aussi des entreprises privées, employeurs potentiels implantés localement, est, pour Hervé Penan, un atout : « Quand les professionnels liés à notre école nous disent que les métiers de la banque changent avec l'impact du numérique, nous sommes capables de réagir et de faire évoluer les cours en anticipation des nouveaux besoins des recruteurs ».[...]

Certaines universités ont réussi à développer des diplômés en management réputés. A l'université Paris-Dauphine, Sabine Mage, vice-présidente chargée de la formation, estime qu'ils parviennent à « se distinguer par la pluridisciplinarité offerte, en proposant des choix d'orientation plus larges que dans les business schools, et en ayant une recherche académique de haut niveau. Un environnement très stimulant ».

« On ne peut pas dire qu'on propose la même chose que HEC, ce ne serait pas sérieux, tempère le Toulousain Hervé Penan, mais nous sommes capables d'offrir un service d'au moins aussi bonne qualité que dans les business schools régionales, comme celles de Marseille, Toulouse ou Brest. » Eric Lamarque, président du réseau IAE France, estime même que « sur le plan du contenu pédagogique des formations, les IAE sont souvent très au-dessus des écoles privées ».

Atout majeur : pour une formation souvent d'aussi bonne qualité, le prix, lui, est nettement inférieur. Un master d'IAE coûte environ 300 euros par an, contre des milliers d'euros dans la majorité des business schools. [...] »

Actu | Écoles de commerce (suite)

«Les écoles de commerce soignent leur image de marque», LE MONDE, publié le 06/11/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/11/06/les-ecoles-de-commerce-soignent-leur-image-de-marque_5379395_4401467.html

« Le sigle ESC est en passe d'entrer dans les livres d'histoire. Depuis dix ans, les unes après les autres, les écoles de management ont changé de nom. Derniers en date : les groupes Sup de Co La Rochelle et ESC Troyes, qui ont révélé leur nouvelle identité en octobre. Le premier devient Excelia Group, le second Y Schools. « Avec "Sup de Co", nous étions les derniers des Mohicans à utiliser ce terme très marqué "années 1980", confie Bruno Neil, le directeur général d'Excelia Group. Or, nous avons des formations dans le tourisme ou dans le numérique, à côté de l'école de commerce. La Rochelle Business School, qui garde son identité mais avec le logo Excelia Group, ne représente aujourd'hui que 70 % de nos activités.»

Même constat du côté de Troyes. « Groupe ESC Troyes ne correspond plus à ce que nous sommes », affirme Francis Bécard, le directeur général de Y Schools, qui comprend une école de management, de tourisme, de design... L'école de management avait changé de nom un an auparavant pour devenir South Champagne Business School (SCBS), en écho au terroir voisin du Champagne, mondialement connu ; celle de Dijon, en Bourgogne, s'était, elle, rebaptisée Burgundy School of Business (BSB). « Il fallait montrer que nous étions ancrés sur notre territoire mais aussi tournés vers l'international », justifie M. Bécard.

Si Audencia fait figure de précurseur en abandonnant le sigle ESC dès le début des années 2000, le mouvement s'est intensifié depuis 2009 avec Skema Business School. Issu de la fusion entre l'ESC Lille et le Ceram, l'établissement était contraint de changer de nom. « Les écoles avaient cent vingt ans d'existence. Il ne fallait pas se rater », se rappelle Alice Guilhon, la directrice générale.[...]

En dix ans, toutes les écoles de commerce ont d'ailleurs ajouté - « business school » ou « school of -business » à leur nom pour mettre en avant ce changement d'échelle. « La marque ne fait pas tout, mais elle véhicule l'image globale de l'école. Avec ce besoin d'internationalisation, les établissements s'en servent pour se différencier », décrypte Jean Coulon, directeur du pôle naming de l'agence Nomen.

Nécessaire pour conquérir l'étranger, cette stratégie de marque s'avère aussi pertinente en France. Même quand elles restent focalisées sur le management, les écoles de commerce ont, à côté du programme classique, un « portefeuille de formations » qui propose des bachelors, MBA, mastères spécialisés ou formations continues. Elles s'adressent à des publics qui vont du lycéen au cadre expérimenté. La marque doit apporter de la cohérence. [...]

Les élèves de prépa, surtout intéressés par les classements et les accréditations, commencent aussi à y être sensibles. « Il y a encore dix ans, les étudiants ne voyaient pas bien ce qui différenciait une ESC d'une autre. Ils choisissaient autant la ville que l'école. Les nouveaux noms nous permettent de mettre en avant une identité spécifique », analyse Delphine Manceau, directrice de Neoma Business School, issue pour sa part de la fusion, en 2013, des anciennes ESC de Reims et de Rouen.

Aujourd'hui, la bataille de la marque se livre sur les réseaux sociaux. Thomas Froehlicher en a bien conscience. Après avoir dirigé l'ICN à Nancy, HEC Liège et Kedge, il est à la tête de Rennes School of Business depuis janvier. Parmi ses premières actions : créer une direction du marketing et du numérique. « Il nous faut une marque identifiable en un coup d'œil, pour capter les étudiants dès les réseaux sociaux et nouer le contact avec eux, estime le doyen. Le numérique, c'est le Graal. »»

Actu | Classements

«**Débat : En quoi les classements des grandes écoles sont-ils politiques ?**», **THE CONVERSATION**, publié le 18/11/2018.

<https://theconversation.com/debat-en-quoi-les-classements-des-grandes-ecoles-sont-ils-politiques-106550>

« La France de l'enseignement supérieur a été traversée ces dernières décennies par deux forces qui l'ont transformée. La première est une massification sans précédent : entre 1980 à 2015, soit un peu plus d'une génération, le nombre d'étudiants en France est passé de 1,2 à 2,5 millions. La seconde est un marché de l'emploi de plus en plus difficile et exigeant : entre 1980 et 2015 le nombre de chômeurs est passé de 1,2 à 3,7 millions.

Dans ce contexte, et avec l'inflation des diplômés qui en a résulté, le niveau d'études ne suffit plus à départager les candidats. La réputation de l'institution dans laquelle on se forme devient un élément clé pour décrocher un premier emploi et débiter sa vie professionnelle. Quels sont alors les éléments sur lesquels la réputation d'une institution est bâtie ? Ces éléments permettent-ils d'évaluer avec fiabilité la qualité de la formation délivrée ? Comment les (futurs) étudiants choisissent-ils leur futur établissement ?

Pour les grandes écoles de management, comme pour les universités qui scrutent les nouvelles venues de Shanghai, un outil s'est imposé pour permettre d'évaluer cette réputation : les classements. Ils sont même devenus, à égalité avec la ville d'implantation de l'école, le premier critère (ex aequo) de choix de sa future école. Pourtant ces classements, qu'ils soient réalisés par des médias français ou étrangers, reposent sur un certain nombre de critères contestables, qui interrogent la mission même des business schools dans la société.

Il est un point commun à l'ensemble des classements réalisés par des médias s'intéressant aux grandes écoles : tous prennent en compte, voire pondèrent très fortement dans le cas du Financial Times (FT), le critère du salaire des diplômés : L'Etudiant, le FT – dont les récents changements méthodologiques ont été très contestés – Challenges, Le Point Le Parisien ou Le Figaro. [...]

Que les niveaux de salaires auxquels les diplômés de ces grandes écoles puissent prétendre soient affichés en toute transparence n'est évidemment pas choquant en soi. C'est même un devoir moral vis-à-vis de jeunes qui font, sur la base d'éléments vérifiés et fiables, des choix engageants pour leur vie personnelle à moyen et long terme. Mais se servir de ces données comme critère hiérarchisant relève d'une tout autre logique : elle fait du salaire – donc du type de métier, du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise dans laquelle un individu travaille- un critère d'excellence.

La logique actuelle des classements induit plusieurs effets indésirables.

- Elle incite d'abord les futurs étudiants à effectuer leurs choix d'orientation selon des critères exogènes à l'excellence des formations proposées par les écoles, mais pourtant présentés comme endogènes.
- Elle favorise les choix de positionnement des écoles sur les métiers de la finance au sens large plutôt que les choix sur des métiers, secteurs et entreprises moins lucratifs mais parfois plus utiles pour la société : les métiers de l'accompagnement professionnel, le secteur associatif, les PME et TPE qui supportent le tissu économique local.
- Enfin, elle applique une forme de pression sur les étudiants : les meilleurs candidats issus des meilleures prépas (ou non) vont avoir tendance à aller vers les « meilleures » écoles, c'est-à-dire celles qui forment aux métiers du chiffre et de la finance et préparent à des carrières dans un certain type d'organisations et de secteurs plutôt que d'autres. [...]

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Bac 2021

«Lycée : demandez les nouveaux programmes !», LIBÉRATION, publié le 05/11/2018.

https://www.liberation.fr/france/2018/11/05/lycee-demandez-les-nouveaux-programmes_1689977

« Attention, sujet ultrasensible. On ne parle pas de l'arme nucléaire, mais pas loin, puisqu'il est question des nouveaux programmes scolaires. La dernière fois qu'ils ont été modifiés, c'était en 2015, de la maternelle à la troisième. À l'époque, l'ancien président du Conseil supérieur des programmes Michel Lussault racontait ce sentiment d'être «comme un lapin à l'ouverture de la chasse», les polémiques pétaradant dans tous les sens.

Cette fois aussi, le débat pourrait partir en vrille fissa. D'abord, parce que les choses sont allées très vite. En vue du nouveau bac à l'horizon 2021, le ministère de l'Éducation nationale a lancé – à toute allure – une réécriture des programmes scolaires pour les secondes et les premières, qui seront applicables dès la rentrée 2019. Pour les terminales générales et technologiques, ce sera en 2020.

Ces dernières semaines, le climat lors de la préparation de ces programmes a été extrêmement tendu, et donc peu propice à l'apaisement : depuis l'arrivée du ministre Jean-Michel Blanquer, les membres du Conseil supérieur des programmes ont quitté le navire les uns après les autres, certains d'entre eux dénonçant publiquement l'absence de discussion et une mise au pas d'une instance pourtant conçue comme indépendante. [...]»

«Élaboration des projets de programme du nouveau lycée», CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES, mise à jour 11/2018.

<http://www.education.gouv.fr/cid131841/elaboration-des-projets-de-programme-du-futur-lycee.html>

« La réforme du baccalauréat et du lycée (voies générale et technologique) annoncée le 14 février 2018 par le ministre de l'Éducation nationale appelle l'élaboration de nouveaux programmes ainsi que de nouvelles modalités d'évaluation des élèves qui s'inscrivent dans l'esprit de cette réforme. À la suite de sa saisine par le ministre de l'Éducation nationale le 28 février 2018, le CSP a constitué plus d'une quarantaine de groupes d'experts (environ 400 personnes) missionnés pour concevoir des projets de programme pour le nouveau lycée. Ils ont remis et présenté leurs travaux aux membres du CSP aux mois de septembre et octobre 2018. Les textes sont actuellement examinés par le Conseil, discutés par ses membres et soumis à leur vote avant d'être transmis au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en novembre 2018.

Ces projets de programme concernent les classes de seconde et de première (voies générale et technologique) pour la rentrée 2019. La nouvelle classe de terminale (voies générale et technologique) sera installée à la rentrée 2020. La diffusion des projets de programme la concernant est prévue par le CSP à la fin du mois de juin 2019.»

Actu | Nombre d'élèves du second degré

«Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens», DEPP, publié le 11/2018.

<http://www.education.gouv.fr/cid58762/les-eleves-du-second-degre-a-la-rentree-2018-plus-de-collegiens-et-moins-de-lyceens.html>

« À la rentrée 2018, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5,645 millions d'élèves, soit 15 300 de plus qu'en 2017 (+ 0,3 %). Les effectifs sont en hausse dans les collèges (+ 32 100 élèves), où les taux de redoublement sont légèrement plus élevés qu'en 2017.

Le nombre d'élèves décroît en revanche dans les lycées, dans les formations générales et technologiques (- 8 700) comme dans les formations professionnelles (- 8 100). La génération 2000, particulièrement nombreuse, a, en effet pour une large part, quitté le lycée.

Le taux de redoublement en seconde générale et technologique est en hausse, rompant avec plusieurs années de baisse ininterrompue. Parmi les élèves scolarisés en seconde générale et technologique à la rentrée 2017, 4,4 % redoublent en 2018 contre 3,8 % en 2017. À la fin de la troisième, le taux de passage en voie professionnelle se stabilise après avoir baissé depuis plusieurs années : 24,3 % des élèves scolarisés en troisième générale à la rentrée 2017 ont poursuivi leurs études en second cycle professionnel en 2018.»

Articles thématiques

Actu | Égalité filles-garçons

«Les inégalités hommes/femmes commencent dès la cour de récré», L'EXPRESS, publié le 08/11/2018.

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-inegalites-hommes-femmes-commencent-des-l-enfance_2047149.html

« Une enquête de l'Unicef, réalisée auprès de 26.000 enfants, pointe de nombreuses égalités entre garçons et filles.

Dès le plus jeune âge, les filles subissent des "inégalités et discriminations". C'est l'une des nombreuses conclusions d'une nouvelle étude de l'Unicef, rendue publique ce jeudi.

Après avoir posé 165 questions à plus de 26.000 enfants âgés de 6 à 18 ans, les responsables de l'étude ont pu établir que l'inégalité des sexes se met en place très tôt, et que les filles sont plus privées des "lieux de sociabilité amicale et de loisirs" que les garçons. [...]

Les tenues vestimentaires sont aussi au coeur des préoccupations. "Chez les garçons, la première peur c'est d'être traité de fille. Quant aux filles, elles ne jouent pas avec les garçons car elles sont considérées par eux comme disqualifiées, moins bonnes, incapables", résume Edith Maruéjols, sociologue et géographe, spécialiste du genre et co-auteur de l'étude (avec le sociologue Serge Paugam). Elle estime qu'il faudrait arrêter de construire des espaces et des équipements qui ne créeraient pas de mixité.

L'étude note qu'il est attendu des jeunes filles qu'elles aient, contrairement aux garçons, une tenue adéquate, qui correspond à une certaine représentation de la féminité. De plus, les adolescentes craignent d'être jugée sur leurs choix de vêtements, d'être considérées comme une "fille qui cherche ça". De nombreux petits comportements à leur âge imposent des inégalités qui vont se banaliser et s'imposer dans la société.

Dernière information importante : alors que [le] jeudi 8 novembre marque la journée nationale de lutte contre le harcèlement, on apprend dans l'étude que, si les filles risquent moins que les garçons de subir des moqueries, "elles sont deux fois plus souvent harcelées que les garçons sur internet, dans les transports en commun ou dans l'espace public".

Ce harcèlement vécu au quotidien engendre, selon les auteurs de l'étude, "une relégation réelle des filles auxquelles on signifie que leur place n'est pas au-dehors, en tout cas, qu'elles ne sont pas, pour beaucoup d'entre elles, dans un climat bienveillant."

En tout, un enfant sur deux est victime de harcèlement dès l'âge de 7 ans. Et selon plusieurs enquêtes, le harcèlement toucherait 10% des élèves de primaire, 6% des collégiens et 1,4% des lycéens.»